

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 449

24 mars 2007

### SOMMAIRE

<b>Acampora Consulting &amp; Trust S.A.</b> .....	<b>21536</b>	<b>Neully Investissement S.à r.l.</b> .....	<b>21510</b>
<b>ASC Invest S.A.</b> .....	<b>21516</b>	<b>Northgate S.à r.l.</b> .....	<b>21519</b>
<b>Assurances Seyler et Dethier S.à r.l.</b> .....	<b>21516</b>	<b>Project Developments</b> .....	<b>21529</b>
<b>Astron Buildings S.A.</b> .....	<b>21537</b>	<b>Project Developments</b> .....	<b>21530</b>
<b>Axus Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21516</b>	<b>Project Developments</b> .....	<b>21529</b>
<b>Beranti</b> .....	<b>21529</b>	<b>Project Developments</b> .....	<b>21529</b>
<b>Cemex Capital Investments S.à r.l.</b> .....	<b>21542</b>	<b>Quintana Luxco FI Sàrl</b> .....	<b>21520</b>
<b>Chester &amp; Jones S.à.r.l.</b> .....	<b>21542</b>	<b>Radley Investments S.A.</b> .....	<b>21506</b>
<b>Compta S.A.</b> .....	<b>21536</b>	<b>Rapid-Press</b> .....	<b>21510</b>
<b>Domus Flavia Investments Ltd</b> .....	<b>21546</b>	<b>Rapid-Press</b> .....	<b>21510</b>
<b>Edilworld Lux S.A.</b> .....	<b>21536</b>	<b>Rayburn Property S.à r.l.</b> .....	<b>21552</b>
<b>GE Luxembourg Investments S.à r.l.</b> .....	<b>21511</b>	<b>Sensient Technologies Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>21531</b>
<b>Gru - Lux s.à.r.l.</b> .....	<b>21509</b>	<b>Société de Financement pour les Trans- ports, SOFITRA S.A.</b> .....	<b>21528</b>
<b>Hagardy Lux</b> .....	<b>21530</b>	<b>Steelux S.A.</b> .....	<b>21513</b>
<b>Indrasante S.à r.l.</b> .....	<b>21539</b>	<b>Telecom Business Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21517</b>
<b>Item Lux S.A.</b> .....	<b>21531</b>	<b>Tiledrasi S.A.</b> .....	<b>21530</b>
<b>Juky S.A.</b> .....	<b>21506</b>	<b>Tiledrasi S.A.</b> .....	<b>21531</b>
<b>Karvina Finance Holding S.A.</b> .....	<b>21519</b>	<b>Trendy Foods Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21509</b>
<b>Lendit Luxembourg S.A.</b> .....	<b>21517</b>	<b>Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>21513</b>
<b>Logistic Finance S.A.</b> .....	<b>21509</b>	<b>Trizec 2 S.à r.l.</b> .....	<b>21552</b>
<b>Lydd, S.à r.l.</b> .....	<b>21549</b>	<b>T.S.D. S.A.</b> .....	<b>21511</b>
<b>Manidor S.A.</b> .....	<b>21528</b>	<b>Vanlo Investments Holding S.A.</b> .....	<b>21530</b>
<b>"Medical Lux S.à r.l."</b> .....	<b>21509</b>	<b>World Accounting S.à r.l.</b> .....	<b>21530</b>
<b>Mercator Invest S.A.</b> .....	<b>21550</b>	<b>Zentric s.à r.l.</b> .....	<b>21549</b>
<b>MTG Holding S.à r.l.</b> .....	<b>21517</b>		
<b>Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G S.e.n.c.</b> .....	<b>21510</b>		

**Juky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019575/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05204. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Radley Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.742.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Geoffrey Denton, homme d'affaires, demeurant House Déjà Vu, rue de Coudre, Saint Peter's, Guernsey GY7 9 HZ, Grande-Bretagne,

ici représenté par Monsieur Jean Wagener, ci-après dénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 13 décembre 2006.

2.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RADLEY INVESTMENTS S.A.  
Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Geoffrey Denton, prénommé, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Monsieur Jean Wagener, prénommé, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Monsieur Michael Hawkes, homme d'affaires, demeurant à Park Farm, Park Farm Drive, Punchbowl Lane, Dorking (Surrey) RH5 4EB Grande-Bretagne.
  - b.- Monsieur Geoffrey Denton, homme d'affaires, demeurant House Déjà Vu, rue de Coudre, Saint Peter's, Guernsey GY7 9 HZ, Grande-Bretagne
  - c.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- Monsieur Michael Hawkes est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2120 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012 Monsieur Michael Hawkes, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

#### *Septième résolution*

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 61, case 10. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007020855/242/153.

(070014389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 20.492.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019577/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08328. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Logistic Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.700.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019578/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07546. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 96.179.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019579/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03804. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**"Medical Lux S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.797.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019580/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Neully Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8227 Mamer, 11, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 97.318.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019581/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00201. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Rapid-Press, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 10.735.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019582/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00205. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Rapid-Press, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 10.735.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019583/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00186. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.750.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019674/7291/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09351. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**T.S.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.166.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019584/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00209. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**GE Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.312.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a company incorporated and organized under the laws of Mauritius, having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by M<sup>e</sup> Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 22, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.312 (the Company), incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2004, published in the Mémorial C, number 346 of April 18, 2005.

II- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting declares that the closing financial statement of the Company for the period from January 1, 2006 through December 27, 2006 is approved and resolves to dissolve the Company with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), the Sole Shareholder, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company, and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time. The Sole Shareholder further declares that it shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company.

*Fourth resolution*

The meeting further resolves that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

*Fifth resolution*

The meeting resolves that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate.



*Sixth resolution*

The meeting resolves that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The meeting eventually resolves to appoint any lawyer of Loyens Winandy in order to complete any post-closing formalities as the case may be.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société constituée et organisée selon les lois de l'Île Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, Port Louis, Île Maurice,

Ici représentée par M<sup>e</sup> Gilles Dusemon, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à l'Île Maurice, le 22 décembre 2006.

Cette procuration restera annexée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.312 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 346 du 18 avril 2005.

II- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée déclare rapport financier de clôture de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 27 décembre 2006 est approuvé et décide de dissoudre la liquidation de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), l'Associé Unique, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique, dans sa capacité de liquidateur et propriétaire légal de toutes les parts de la Société, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif (le cas échéant) inconnu de la Société à l'heure actuelle. L'Associé Unique déclare en plus qu'elle accomplira tous les actes et procédures requis afin de transférer vers elle tout l'actif et passif (le cas échéant) de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide par les présentes que la Société est liquidée et que la liquidation est clôturée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge complète aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide que les livres, documents et dossiers de la Société seront tenus pendant une période de cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'assemblée décide finalement de donner pouvoir à n'importe quel avocat de Loyens Winandy afin de compléter les formalités post-liquidation éventuelles.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dusemon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 34, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007021900/212/102.

(070015059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

**Steelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 71.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 24 janvier 2007.

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007019585/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 18 janvier 2007, réf. DSO-CA00213. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070013321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.962.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.749.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 39,962,100.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109749 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 14 July 2005 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Memorial C») under number 1367 dated 12 December 2005 (the «Company»);

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last time by notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 21 June 2006 and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1786 dated 23 September 2006;

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium; who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg). The meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 798,992 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements

and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Approval of the redemption of all Class A Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 798,992 Class A Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

2. Consequential amendment of article eight of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class A Preferred Shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

3. Approval of the reduction of the legal reserve and allocation to a distributable reserve.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution*

The sole shareholder approved the repurchase of all Class A Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class A Preferred shares. The sole shareholder thus resolved to cancel the 798,992 Class A Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-nine million nine hundred forty-nine thousand six hundred euro (EUR 39,949,600.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class A Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class A shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholders of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles of association of the Company which now shall read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares») of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each.»

*Fourth resolution*

The sole shareholder approved to reduce the legal reserve by an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960.-) and to allocate it to a distributable reserve.

The sole shareholder approved the distribution of the distributable reserve for an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960.-).

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TRENOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 39.962.100,- Euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 109749 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ( le «Mémorial C»), numéro 1367 du 12 décembre 2005, page 1367 ( la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ayant été modifiés pour la dernière fois par acte notarial du notaire Joseph Elvinger le 21 Juin 2006 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1786 du 23 septembre 2006

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique, désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Hubert Janssen, susnommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et sept cent nonante huit mille neuf cent nonante deux (798.992) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant: Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Ordre du jour:*

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe A à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 798.992 parts sociales préférentielles de Classe A et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification de l'article huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe A et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

3) Approbation de la réduction de la réserve légale.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe A à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe A.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 798.992 parts sociales préférentielles de Classe A et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente neuf million neuf cent quarante neuf mille six cent Euro (EUR 39.949.600,-) pour le ramener de son montant actuel à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe A en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe A en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique approuve la réduction de la réserve légale d'un montant de trois millions neuf cent nonante-quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 3.994.960,-) et approuve son affectation à un poste de réserve distribuable.

L'associé unique approuve la distribution de la réserve distribuable pour un montant de trois millions neuf cent nonante-quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 3.994.960,-).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 18, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020789/211/151.

(070014332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**ASC Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 29, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 102.743.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1135 du 11 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour ASC INVEST S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007019586/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08110. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Assurances Seyler et Dethier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7511 Rollingen, 15, rue Aalheck.

R.C.S. Luxembourg B 95.777.

Le bilan au 1<sup>er</sup> décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature

Les associés

Référence de publication: 2007019675/7217/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00971. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour AXUS LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007019676/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05805. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Telecom Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 34.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007019677/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05803. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Lendit Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 66.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour LENDIT LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007019678/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05801. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**MTG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.573.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Van Halteren, employee, residing professionally at Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of MANNERHEIM INVESTMENTS INC., a company with registered office at 44,  
Riverside Boulevard, Thornhill, Ontario L4J1H3 Town of Markham, Regional Municipality of York, Canada, Ontario Cor-  
poration Number 1200970,

by virtue of a proxy given on December 15, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the  
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company MTG HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, has been incorporated by a notarial deed, on April 30, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 665 on June 29, 2004;

- that the capital of the company MTG HOLDING S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid;

- that MANNERHEIM INVESTMENTS INC., has become owner of the shares and has decided to dissolve the company MTG HOLDING S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that MANNERHEIM INVESTMENTS INC., being sole owner of the shares and liquidator of MTG HOLDING S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of MTG HOLDING S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Estimation - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at one thousand euros (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MANNERHEIM INVESTMENTS INC., une société ayant son siège social au 44, Riverside Boulevard, Thornhill, Ontario L4J1H3 Town of Markham, Municipalité Régionale de York, Canada, une société de l'Ontario Numéro 1200970,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MTG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte notarié, en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 29 juin 2004;

- que le capital social de la société MTG HOLDING S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MANNERHEIM INVESTMENTS INC., précitée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société MTG HOLDING S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que MANNERHEIM INVESTMENTS INC., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société MTG HOLDING S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.



- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Estimation - Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Halteren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 22, case 5. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007021899/220/89.

(070014796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

---

**Northgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.309.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 967 du 19 septembre 2003

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORTHGATE S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007019748/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07491. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070012960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Karvina Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.096.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société XZENAE COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à Via Espana, 122, Bank Building, 8th. Floor, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding KARVINA FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 90.096,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 14 du 08 janvier 2003,



au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007020715/219/39.

(070014072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

### **Quintana Luxco FI Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.729.

#### — STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

QUINTANA ENERGY FUND - FI, L.P., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

Here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated December 11th, 2006,

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

#### **Name - Corporate objectives - Registered office - Duration**

##### **Art. 1. Form, Corporate name.**

1.1 There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the corporate name of QUINTANA LUXCO FI S.à r.l.

##### **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by article 12 below regarding the amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

3.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the board of managers.

3.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of its single shareholder.

## **Capital - Shares**

### **Art. 5. Corporate capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 500 shares (the «Shares») with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

7.3 The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

## **Management and shareholders**

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

9.3 The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

9.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 10. Meetings and decisions of the board of managers.**

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary who shall be a manager resident in Luxembourg from among the members of the board of managers (the «Secretary»).

10.3 The meetings of the board of managers shall generally take place quarterly and special meetings can always be convened in accordance with the provisions of article 10.4 if the circumstances so require.

10.4 The meetings of the board of managers are convened by the Secretary at the request of a manager or otherwise.

10.5 Subject to article 10.6, board meetings shall be convened in writing on not less than 7 calendar days' prior notice. Any notice shall include details of all resolutions to be proposed to the meeting and the board of managers may not validly debate, and no decisions may be taken, at the meeting on matters which are not included in the notice, except where such debate and any relevant decisions are made with the approval of all the managers (whether present in person or represented).

10.6 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice in writing. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

10.7 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

10.8 Any manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

10.9 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

10.10 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Shareholders decisions**

**Art. 12. Shareholders meetings and decisions.**

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

12.3 Each share entitles to one vote.

12.4 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

12.5 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.6 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.7 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

12.8 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

### Financial year - Balance sheet

#### Art. 13. Financial year.

13.1 The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

#### Art. 14. Adoption of financial statements.

14.1 At the end of each financial year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

14.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain access to the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

#### Art. 15. Distribution rights.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

### Winding-up - Liquidation

#### Art. 16. Winding-up, Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

16.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Applicable law

#### Art. 17. Applicable law.

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The Company's first financial year shall commence on the date of its incorporation and end on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
QUINTANA ENERGY FUND - FI, L.P. . . . . .	500
Total: five hundred . . . . .	500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to the amount of the subscribed share capital is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.- Euros).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders meeting, passed the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to appoint the following as managers for an undetermined period:

Xavier Pauwels, born on December 21, 1971 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Jeffrey M. Cameron, born on June 13, 1970 in Oklahoma City, Oklahoma, United States of America, with professional address at 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, United States of America.

Loren J. Soetenga, born on May 18, 1968 in Racine, Wisconsin, United States of America, with professional address at 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, United States of America.

Jimmy A. McDonald, born on November 6, 1963 in Lufkin, Texas, United States of America, with professional address at 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, United States of America.

In accordance with article 9.3 of the Articles, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

2. The registered office shall be at 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

QUINTANA ENERGY FUND - FI, L.P., une société constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

Ici représentée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé en date du 11 décembre 2006,

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, ainsi représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Objet social - Siège social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination sociale.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société («les Statuts»).

1.2 La Société a comme dénomination QUINTANA LUXCO FI S.à r.l.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou d'accomplir tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme il est prévu à l'article 12 ci-dessous relatif à la modification des Statuts.

3.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 4. Durée de la société.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

## **Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Cession de parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles entre les associés existants.

7.3 Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés sans l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.



## Gérance

### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

9.4 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

### Art. 10. Réunions et décisions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2 Le conseil de gérance peut élire parmi les membres du conseil de gérance un secrétaire qui sera un gérant résidant à Luxembourg (le «Secrétaire»).

10.3 Les réunions du conseil de gérance auront généralement lieu trimestriellement et des réunions spéciales peuvent toujours être convoquées en accord avec les dispositions de l'article 10.4 si les circonstances le requièrent.

10.4 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Secrétaire à la demande d'un gérant ou autrement.

10.5 Sous réserve de l'article 10.6, les réunions du conseil de gérance seront convoquées par écrit par convocation d'au moins 7 jours calendriers. Toute convocation inclura les détails de toutes les résolutions à proposer à la réunion et le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et aucune décision ne peut être prise lors de la réunion sur des matières qui ne sont pas incluses dans la convocation, sauf lorsque ces délibérations et les décisions pertinentes sont faites avec approbation de tous les gérants (qu'ils soient présents ou représentés).

10.6 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit. Le procès-verbal sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

10.7 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

10.8 Tout gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

10.9 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg et permettant ainsi à plusieurs personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres.

10.10 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Décisions des associés

### Art. 12. Décisions des associés - Assemblées générales

12.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3 Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions de modifier les présents statuts ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sans préjudice des dispositions de



la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime des associés.

12.5 La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

12.6 De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et aux dates indiquées dans les convocations.

12.7 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

12.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

### Exercice social - Comptes annuels

#### Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

#### Art. 14. Résultats sociaux.

14.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

14.2 Tout associé (ou son mandataire) peut avoir accès aux comptes annuels au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

#### Art. 15. Répartition des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) du bénéfice net est alloué à la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

### Dissolution - Liquidation

#### Art. 16. Dissolution, Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés.

16.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Loi applicable

#### Art. 17. Loi applicable.

17.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice financier de la Société commencera le jour de son incorporation et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
QUINTANA ENERGY FUND - FI, L.P. ....	500
Total: cinq cents .....	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant au montant du capital social souscrit se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- Euros).

## Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de nommer en tant que gérants pour une période indéterminée:

Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Brussels, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Jeffrey M. Cameron, né le 13 juin 1970 à Oklahoma City, Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Loren J. Soetenga, née le 18 mai 1968 à Racine, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Jimmy A. McDonald, né le 6 novembre 1963 à Lufkin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 601 Jefferson Street, Suite 3600, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'article 9.3 des statuts, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.

2. Le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 62, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020791/211/426.

(070014078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Manidor S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.339.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007019749/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07237. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007019750/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07243. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070012972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Project Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.248.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019751/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08506. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Beranti, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.346.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019752/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08547. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Project Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.248.

---

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019753/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08502. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Project Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.248.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019754/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08500. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Project Developments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 86.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019755/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08497. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Hagardy Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 91.797.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019756/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08549. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Vanlo Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 109.841.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007019757/2336/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08509. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**World Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.233.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019760/1097/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07675. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Tiledrasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 94.278.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.  
FIDUCIAIRE AUDITLUX S.à r.l.  
*Agent domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2007019758/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05115. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Tiledrasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 94.278.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.  
FIDUCIAIRE AUDITLUX S.à r.l.  
*Agent domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2007019759/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05116. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Item Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 111.460.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019761/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02868. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

**Sensient Technologies Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 126.495.125,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 63.680.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63.680 (the Company). The Company has been incorporated on 16 March 1998 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 434 of 16 June 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 10 November 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 324 of 12 April 2005.

1) SENSIENT FLAVORS CANADA INC., a company incorporated under the laws of the province of Ontario, Canada, having its registered office at 7200 West Credit Avenue, L5N5N1 Mississauga, Ontario, Canada and registered under the laws of the province of Ontario under the number 10545 6792 RC0002 (the Sole Shareholder), hereby represented by Sabine Belair, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Milwaukee on 27 December 2006, and

2) SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Subscriber), hereby represented by Sabine Belair, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Milwaukee on 27 December 2006.

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder and the Subscriber, appearing at the occasion of the Meeting by way of intervention for the purpose of subscribing to the increase of the Company's share capital, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 1,642,325.- (one million six hundred forty-two thousand three hundred twenty-five Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 126,495,125.- (one hundred twenty-six million four hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five Euros), represented by 5,059,805 (five million fifty-nine thousand eight hundred and five) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) shares each to an amount of EUR 128,137,450.- (one hundred twenty-eight million one hundred thirty-seven thousand four hundred fifty Euros) by way of the issuance of 65,693 (sixty-five thousand six hundred ninety-three) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

2. Subscription by SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. to the entire share capital increase set out in item 1. above and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of all the SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.'s assets and liabilities, and allocation to the premium reserve.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the changes under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,642,325.- (one million six hundred forty-two thousand three hundred twenty-five Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 126,495,125.- (one hundred twenty-six million four hundred ninety-five thousand one hundred twenty-five Euros), represented by 5,059,805 (five million fifty-nine thousand eight hundred and five) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to an amount of EUR 128,137,450.- (one hundred twenty-eight million one hundred thirty-seven thousand four hundred fifty Euros) by way of the issuance of 65,693 (sixty-five thousand six hundred ninety-three) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record (i) the subscription by SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. to the share capital increase set out in the above resolution and (ii) the full payment of the share capital increase specified under the above resolution by a contribution of all the SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.'s assets and liabilities as follows:

*Subscription - Payment*

SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, hereby represented by Sabine Belair, by virtue of a proxy given on 27 December 2006, declares to subscribe to all of the 65,693 (sixty-five thousand six hundred ninety-three) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each and to fully pay them up by a contribution in kind amounting to EUR 16,435,701.- (sixteen million four hundred thirty-five thousand seven hundred and one Euros) and consisting of a contribution in kind of all the assets and liabilities of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., in particular 546,074 (five hundred forty-six thousand seventy-four) shares owned by SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. in the share capital of SENSIENT FLAVORS STRASBOURG SAS, a French société par actions simplifiées.

The contribution in kind is allocated as follows:

- the amount of EUR 1,642,325.- (one million six hundred forty-two thousand three hundred twenty-five Euros) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- the balance of EUR 14,793,376.- (fourteen million seven hundred ninety-three thousand three hundred seventy-six Euros) shall be allocated to the share premium account of the Company,

*Valuation of the SENSIENT HOLDING's assets and liabilities*

The valuation of the contribution in kind of the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities to the Company is supported by (i) a pro forma balance sheet of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. as at 27 December 2007



and signed for approval by the management of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., which shows that the net asset value of the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities is worth at least EUR 16,435,701.- (sixteen million four hundred thirty-five thousand seven hundred and one Euros) and (ii) management certificates dated 27 December 2006 issued by the management of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. and by the management of the Company respectively, which state in essence that:

«1. the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached pro forma balance sheet of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. as at 27 December 2006 and in the pro forma management report of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. dated 27 December 2006;

2. based on generally accepted accounting principles the net worth of the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 16,435,701.- (sixteen million four hundred thirty-five thousand seven hundred and one Euros) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the SENSIENT HOLDING's Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.»

A copy of the above-mentioned balance sheet, the management report and of the management certificates, as well as the proforma management report after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting further resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

	Shares
SENSIENT FLAVORS CANADA INC. ....	5,059,805
SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. ....	<u>65,693</u>
Total .....	5,125,498

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to amend the article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5. Capital.** The share capital is fixed at EUR 128,137,450.- (one hundred twenty-eight million one hundred thirty-seven thousand four hundred fifty Euros) represented by 5,125,498 (five million one hundred twenty-five thousand four hundred ninety-eight) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Tax exemption*

Insofar as the above contribution in kind consist of all the assets and liabilities of a company having its place of effective management in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.- (five thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey,



L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.680 (la Société). La Société a été constituée le 16 mars 1998 par acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 434 du 16 juin 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, précité, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 324 du 12 avril 2005,

1) SENSIENT FLAVORS CANADA INC., une société constituée selon les lois de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 7200 West Credit Avenue, L5N5N1 Mississauga, Ontario, Canada et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la province d'Ontario sous le numéro 10545 6792 RC0002 (l'Associé Unique), ici représentée par Sabine Belair, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Milwaukee le 27 décembre 2006, et

2) SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Souscripteur), ici représentée par Sabine Belair, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée Milwaukee le 27 décembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique et le Souscripteur, apparaissant à l'occasion de l'Assemblée par une intervention en vue de souscrire à l'augmentation de capital de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 1.642.325,- (un million six cents quarante-deux mille trois cents vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 126.495.125,- (cent vingt-six million quatre cents quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq Euros), représenté par 5.059.805 (cinq million cinquante-neuf mille huit cents cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à un montant de EUR 128.137.450,- (cent vingt-huit million cent trente-sept mille quatre cents cinquante Euros) par voie d'émission de 65.693 (soixante-cinq mille six cents quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription par SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. à l'intégralité de l'augmentation de capital social décrite au point 1. ci-dessus et paiement de l'augmentation de capital décrite au point 1. ci-dessus par voie de contribution de l'ensemble des actifs et passifs de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. et attribution à la réserve de prime d'émission.

3. Modification Subséquente de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les changements décrits sous les points 1. à 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé, quel qu'il soit, d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 1.642.325,- (un million six cents quarante-deux mille trois cents vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 126.495.125,- (cent vingt-six millions quatre cents quatre-vingt-quinze mille cent vingt-cinq euros Euros), représenté par 5.059.805 (cinq millions cinquante-neuf mille huit cents cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de Euro 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à un montant de EUR 128.137.450,- (cent vingt-huit million cent trente-sept mille quatre cents cinquante Euros) par voie d'émission de 65.693 (soixante-cinq mille six cents quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer (i) la souscription par SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. à l'augmentation de capital social décrite au point 1. ci-dessus et l'entier paiement de l'augmentation de capital décrite au point 1. ci-dessus par voie de contribution de l'ensemble des actifs et passifs de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. de la manière suivante:

#### *Souscription - Paiement*

SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, ici représenté par Sabine Belair, en vertu d'une procuration délivrée en date du 27 décembre 2006, déclare souscrire à 65.693 (soixante-cinq mille six cents quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et de les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant de EUR 16.435.701,- (seize million quatre cents trente-cinq mille sept cents un Euros) et consistant en un apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG

S.à r.l., plus particulièrement de 546.074 (cinq cents quarante-six mille soixante-quatorze) actions détenus par SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. dans le capital social de SENSIENT FLAVORS STRASBOURG SAS, une société par actions simplifiées de droit français.

L'apport en nature est affecté de la manière suivante:

- un montant de EUR 1.642.325,- (un million six cents quarante-deux mille trois cents vingt-cinq Euros) au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de EUR 14.793.376,- (quatorze million sept cents quatre-vingt-treize mille trois cents soixante-seize Euros) au compte réserve de prime d'émission de la Société.

#### *Evaluation des actifs et passifs de SENSIENT HOLDING*

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING à la Société est documentée par (i) un bilan pro forma de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. au 27 décembre 2006 et signé pour approbation par le management de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING est au moins égale à EUR 16.435.701,- (seize million quatre cents trente-cinq mille sept cents un Euros) et (ii) deux certificats émis le 27 décembre 2006 par le conseil de gérance de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. et le conseil de gérance de la Société, qui énoncent en substance que:

«1. les Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING apportés à la Société sont indiqués au bilan pro forma de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. au 27 décembre 2006 et au rapport de gérance pro forma de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. en date du 27 décembre 2006 ci-joint;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING apportés à la Société telle que figurant au bilan en annexe est évaluée au moins au montant de EUR 16.435.701,- (seize million quatre cents trente-cinq mille sept cents un Euros) et depuis la date dudit bilan, aucun changement significatif n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. les Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING apportés à la Société sont librement cessibles par SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. et ne font l'objet d'aucune limitation ou restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de transfert de la propriété juridique des Actifs et Passifs de SENSIENT HOLDING apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.»

Une copie du bilan, du rapport de gestion et des certificats susmentionnés, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide en outre d'enregistrer que les associées de la Société se composent, suite à l'augmentation de capital, comme suit:

	Parts sociales
SENSIENT FLAVORS CANADA INC. ....	5.059.805
SENSIENT HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. ....	<u>65.693</u>
Total .....	5.125.498

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 128.137.450,- (cent vingt-huit million cent trente-sept mille quatre cents cinquante Euros), représenté par 5.125.498 (cinq million cent vingt-cinq mille quatre cents quatre-vingt-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat ou employé, quel qu'il soit, d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Exonération fiscale*

Etant donné que les apports en nature ci-dessus consistent en la totalité des actifs et passifs d'une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 5.000,- (cinq mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Belair, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 57. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007020775/5770/259.

(070014086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Edilworld Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.704.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019762/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07671. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Acampora Consulting & Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.515.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019763/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07640. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Compta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.026.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007019764/2184/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07679. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070013197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

---

**Astron Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 91.774.

In the year two thousand six, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of a société anonyme, ASTRON BUILDINGS S.A., having its registered office in Diekirch-Luxembourg, constituted by a deed of M<sup>e</sup> Pierre Metzler, notary in Grevenmacher, on March 26, 1966, published in the Mémorial Recueil Special des Sociétés et Associations dated June 16, 1966, n<sup>o</sup> 75.

The meeting was opened by Serge Goerens, comptable, residing in Feulen.

The chairman appointed as secretary Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

and the General Meeting elected as scrutineer Flora Gibert, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the financial year of the Company so as to begin on January 1st and to close on December 31 of each year, except for the current financial year, which has begun on July 1st 2005, and will close on December 31st 2007 and subsequent modification of article 17 of the Company's articles of association, so as to read:

« **Art. 17.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate one the thirty first of December of each year.»

2. New fixation of the date of the annual general meeting to take place on the last Wednesday of the month of June at 10.00 a.m. and subsequent amendment of article 13, first paragraph (all other paragraphs remaining unchanged) of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 13.** The annual general meeting will be held in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of the month of June at 10.00 a.m. Luxembourg time...»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to begin on January 1st and to close on December 31 of each year, except for the current financial year, which has begun on July 1st 2005, and will close on December 31st 2007.

*Second resolution*

The general meeting decides that the annual General Meeting will take place on the last Wednesday of the month of June at 10.00 a.m.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decides to amend the article 13 and 17, as follows:

« **Art. 13.** The annual general meeting will be held in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, at the place specified in the convening notices on the last Wednesday of the month of June at 10.00 a.m. Luxembourg time...».

« **Art. 17.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate one the thirty first of each year.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASTRON BUILDINGS S.A., avec siège social à Diekirch-Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Pierre Metzler, notaire à Grevenmacher, en date du 26 mars 1966, publié au Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 juin 1966, n<sup>o</sup> 75.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Serge Goerens, comptable, demeurant à Feulen.

Le Président désigne comme secrétaire Regis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social de la société afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 qui s'achèvera le 31 décembre 2007, et modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social de la société commence le premier janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.»

2.- Modification de la date d'assemblée générale annuelle qui aura lieu chaque dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 13 des statuts (les autres paragraphes restant inchangés) comme suit:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, au lieu indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures, heure de Luxembourg...»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société afin qu'il commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année, à l'exception de l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 qui s'achèvera le 31 décembre 2007.

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 13 et 17 des statuts comme suit:

« **Art. 13. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, au lieu indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin à 10.00 heures, heure de Luxembourg...»

« **Art. 17.** L'exercice social de la société commence le premier janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Goerens, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 75, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007020788/211/111.

(070014257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Indrasante S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.731.

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Charles-Marie, Jacques, Girault, né le 11 mars 1956, demeurant à Le Béarnais, Monbazillac (Dordogne), France,

représenté par Monsieur Philippe Raïssis, employé privé, demeurant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 décembre 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, ès-qualité qu'il agit, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), notamment la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi sur les sociétés») ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et exécuter toute opération qu'elle estimera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de INDRASANTE S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de la constitution.

**Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt sept mille Euros (27.000,- EUR) représenté par deux cents soixante dix (270) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts sociales émises par la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social. Les cessions de parts à des non associés doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la Société ou acceptées par elles conformément à la présente disposition, à la Loi sur les sociétés et à l'article 1690 du code civil.



### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un gérant. Le gérant n'est pas obligatoirement un associé. Le gérant est nommé et révocable ad nutum par l'associé unique de la Société ou les associés en cas de pluralité d'associés.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant a tout pouvoir pour agir au nom de la Société, en toute circonstance, et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du gérant.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

Le gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

### **Titre IV. Décisions de l'associé unique, Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

**Art. 10.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi sur les sociétés, par écrit (dans la mesure où la Loi sur les sociétés le permet) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tout autre moyen de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où la loi le permet) représente tous les associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le gérant par lettre recommandée adressée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée et si tous les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de cette assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **Titre V. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13.** A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, le cas échéant, est fixée le troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 14.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés. Les créanciers personnels, ayant-droit ou héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, s'appliquent.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2007.



### Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
M. Charles-Marie, Jacques, Girault . . . . .	270	27.000,-	100%	100%
Total: . . . . .	270	27.000,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en nature de la totalité des quatre-vingt dix parts sociales (les «Parts Contribuées») qu'il détient dans le capital social de INDRASANTE SOCIEDA LIMITADA UNIPERSONAL, une société de droit espagnole ayant son siège social au Avenida Iparralde, 44-2 ° -2, 20302 Irun (Guipuzcoa), constituée devant Maître Jésus, notaire de résidence à Irun (Espagne) en date du 4 mai 2005, immatriculée au registre mercantile de Guipuzcoa sous le numéro B20877650.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de INDRASANTE SOCIEDA LIMITADA UNIPERSONAL émis en date du 19 décembre 2006 que:

«- Monsieur Charles-Marie, Jacques, Girault est propriétaire de 90 parts sociales, correspondant à 90% des actions de la Société INDRASANTE SOCIEDA LIMITADA UNIPERSONAL;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Charles-Marie, Jacques, Girault est le seul ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi espagnole et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Espagne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- en date du 19 décembre 2006, les 90 parts sociales à apporter ont une valeur de vingt-sept mille euros (EUR 27.000,-), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date, bilan qui restera ci-annexé.

Toute différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et l'apport en nature sera transféré sur un compte prime d'émission de la société.»

L'apport en nature des Parts Contribuées à la Société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi pour compte de la Société en formation par Monsieur Charles-Marie, Jacques, Girault en date du 19 décembre 2006, lequel rapport restera annexé à cet acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

### Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de la Société de plus de 65%, en l'espèce 90% des parts émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, dûment représenté, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Charles-Marie, Jacques, Girault, indépendant, né le 11 mars 1956 à Paris XIV, demeurant à Le Béarnais, 24240 Monbazillac (Dordogne), France. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant, par son mandataire, au fait que l'exercice de l'activité prévu dans le présent acte requiert attribution d'une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère compétent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé; P. Raïssis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, vol. 157S, fol. 24, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007020803/220/163.

(070014080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.602.

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

1. Monsieur Henri Warnier, né le 17 novembre 1942 à Chastre Villeroux (Belgique), demeurant professionnellement au 40, chemin du Grand Sart, B-1325 Chaumont-Gistoux (Belgique),

ici représenté par Monsieur Luc Wittner employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2007.

2. Monsieur Stéphane Warnier, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 25 mars 1966, demeurant professionnellement au 40, chemin du Grand Sart, B-1325 Chaumont-Gistoux (Belgique),

ici représenté par Monsieur Luc Wittner, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 janvier 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg 4, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 120.602, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2247 du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg 4, boulevard de la Foire à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Wittner, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 16 janvier 2007, vol. 408, fol. 84, case 11, RED 2007 57. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 janvier 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007020816/243/42.

(070013828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.895.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 106.559,

duly represented by M<sup>e</sup> Juliette Feitler, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on November 27, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. is the sole member of the limited liability company (société à responsabilité limitée) CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96895, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg on March 28, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1293 dated December 4, 2003. This deed was amended by a deed received by the undersigned notary, on March 11, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 733 dated July 23, 2005, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of GBP 172,340.- (one hundred seventy-two thousand three hundred and forty pounds) in order to bring such corporate capital from its present amount of GBP 115,600,000.- (one hundred fifteen millions six hundred thousand pounds) represented by 5,780,000 (five million seven hundred eighty thousand) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each, to the amount of GBP 115,772,340.- (one hundred fifteen million seven hundred seventy two thousand three hundred and forty pounds) represented by 5,788,617 (five million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and seventeen) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to issue 8,617 (eight thousand six hundred and seventeen) new corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each having the same rights and obligations as the 5,780,000 (five million seven hundred eighty thousand) existing corporate units.

*Subscription and Payment*

There now appears Maître Juliette Feitler, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 106.559, by virtue of a power of attorney given on November 27, 2006 which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole member and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to 8,617 (eight thousand six hundred and seventeen) additional corporate units and to make full payment by a contribution in cash of GBP 172,340.- (one hundred seventy two thousand three hundred and forty pounds).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated November 27, 2006, issued by CITIBANK INTERNATIONAL PLC. (LUXEMBOURG BRANCH), and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of GBP 172,340.- (one hundred seventy-two thousand three hundred and forty pounds).

*Third resolution*

The sole member resolves to create an authorized capital for an amount of GBP 500,000,000.- (five hundred million pounds) to be divided into 25,000,000 (twenty-five million) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each.

*Fourth resolution*

The sole member resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital and the creation of an authorized capital.

Consequently, Article 8 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The Company's capital is set at GBP 115,772,340.- (one hundred fifteen million seven hundred seventy-two thousand three hundred and forty pounds) represented by 5,788,617 (five million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and seventeen) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each., all fully paid in.

The authorised capital is fixed at GBP 500,000,000.- (five hundred million pounds) to be divided into 25,000,000 (twenty-five million) corporate units with a nominal value of GBP 20.- (twenty pounds) each.

The manager(s) are authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the extraordinary general meeting of the members resolving to create an authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times, and to exclude pre-emption rights of existing members in relation to such increase.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed corporate units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for corporate units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the board of managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member (s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand two hundred euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 255,001.96.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, all of whom known to the notary public by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary public, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 106.559,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 novembre 2006,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 96895, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1294 du 4 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 Mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 23 juillet 2005, (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la société CEMEX CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 172.340,- (cent soixante-douze mille trois cent quarante livres sterling), pour le porter de son montant actuel de GBP 115.600.000,- (cent quinze millions six cent mille livres sterling), représenté par 5.780.000 (cinq million sept cent quatre-vingt mille) parts sociales

d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, à un montant de GBP 115.772.340,- (cent quinze millions sept cent soixante-douze mille trois cent quarante livres sterling), représenté par 5.788.617 (cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre 8.617 (huit mille six cent dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les 5.780.000 (cinq millions sept cent quatre-vingt mille) parts sociales existantes.

#### *Souscription et paiement*

Est ensuite intervenu Maître Juliette Feitler, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.559, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2006, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé unique par le notaire, restera annexée au présent acte et sera enregistrée ensemble avec lui, auprès de l'Administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son propre compte à 8.617 (huit mille six cent dix-sept) parts sociales de la Société nouvellement émises et réaliser le paiement intégral de ces parts sociales par un apport en numéraire de GBP 172.340,- (cent soixante-douze mille trois cent quarante livres sterling).

La preuve du prêt paiement en numéraire a été apportée au notaire soussigné par un certificat de blocage daté du 27 novembre 2006 et émis par CITIBANK INTERNATIONAL PLC. (LUXEMBOURG BRANCH) et le notaire soussigné reconnaît formellement la disponibilité du montant total de GBP 172.340,- (cent soixante-douze mille trois cent quarante livres sterling).

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de créer un capital autorisé pour un montant de GBP 500.000.000,- (cinq cent millions de livres sterling) à diviser en 25.000.000 (vingt-cinq millions) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital et la création d'un capital autorisé.

En conséquence, l'article 8 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à GBP 115.772.340,- (cent quinze millions sept cent soixante-douze mille trois cent quarante livres sterling), représenté par 5.788.617 (cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à GBP 500.000.000,- (cinq cent millions de livres sterling), divisé en 25.000.000 (vingt-cinq millions) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune.

Le(s) gérant(s) sont autorisés et ont le pouvoir pour une période de cinq ans après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire portant création du capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois, et de supprimer le droit préférentiel de souscription des membres existants pour une telle augmentation.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que les gérants détermineront, plus spécialement en ce qui concerne la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et émettre, comme déterminer si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des nouvelles parts sociales souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire.

Le conseil de gérance pourra déléguer à tout gérant ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant tout ou une partie du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, le premier paragraphe de cet article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par le conseil de gérance ou par toute autre personne dûment autorisée par lui et ayant le pouvoir de le faire.

Le(s) gérant(s) devront déterminer le type, prix, taux d'intérêt, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduits par une résolution des membres adoptée de la façon requise pour amender les présents statuts.»

21546

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille deux cents euro.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 255.001,96.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, état civil et domiciles, ladite personne comparante a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: J. Feitler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2006, vol. 540, fol. 4, case 2. — Reçu 2.550,01 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007020820/231/193.

(070013846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Domus Flavia Investments Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.455.

In the year two thousand six, on the eighth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 79455, incorporated by deed of the undersigned notary on December 4, 2000, published in the Mémorial C number 522 of July 11, 2001.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

With effect to January 2, 2006:

1. Cancellation of the shares' par value.
2. Exchange of the 2,000 shares with a par value of USD 1,000.- each against 2,000 shares without a par value.
3. Adoption of the Euro as the capital's currency.
4. Conversion of the corporate capital amounting to USD 2,000,000.- into EUR 1,691,188.90 at the exchange rate of USD 1.- equal to EUR 0.845594452.
5. Ascertainment that the net loss of the Company as of December 31, 2005 amounts to USD 361,318.09 after compensation of the profit brought forward as of January 1, 2005 amounting to USD 1,439,650.43 together with the loss as of December 31, 2005 amounting to USD 1,800,968.52.
6. Decrease of the corporate capital to the extent of EUR 188.90 in order to reduce it from the amount of EUR 1,691,188.90 to EUR 1,691,000.- by writing off the Company's net loss to the extent of EUR 188.90; no share being cancelled.
7. Subsequent amendment of the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:  
«The corporate capital is set at one million six hundred and ninety one thousand Euro (EUR 1,691,000.-) divided into two thousand (2,000) shares without a par value.»



II. The shareholders present and represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously and with effect to January 2, 2006:

*First resolution*

The shares' par value is cancelled.

*Second resolution*

The two thousand (2,000) existing shares with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each are exchanged against two thousand (2,000) shares without a par value.

*Third resolution*

The Euro is adopted as the capital's currency.

*Fourth resolution*

The present corporate capital amounting to two million US Dollars (USD 2,000,000.-) is converted into one million six hundred ninety-one thousand one hundred and eighty-eight Euro and ninety cents (EUR 1,691,188.90) at the exchange rate of one US Dollar (USD 1.-) equal to zero point eight four five five nine four four five two Euro (EUR 0.845594452).

After having ascertained that the net loss of the company as of December 31, 2005 amounts to three hundred sixty-one thousand three hundred and eighteen US Dollars and nine cents (USD 361,318.09) after compensation of the profit brought forward as of January 1, 2005 amounting to one million four hundred thirty-nine thousand six hundred and fifty US Dollars and forty-three cents (USD 1,439,650.43) with the loss as of December 31, 2005 amounting to one million eight hundred thousand nine hundred and sixty-eight US Dollars and fifty two cents (USD 1,800,968.52), the meeting decides to:

*Fifth resolution*

Decrease to the extent of one hundred and eighty-eight Euro and ninety cents (EUR 188.90) in order to reduce it from the amount of one million six hundred ninety-one thousand one hundred and eighty-eight Euro and ninety Cents (EUR 1,691,188.90) to one million six hundred and ninety-one thousand Euro (EUR 1,691,000.-) by writing off the company's net loss to the extent of one hundred and eighty-eight Euro and ninety cents (EUR 188.90); no share being cancelled.

*Sixth resolution*

As a consequence of such modification, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5 (paragraph 1).** The corporate capital is set at one million six hundred and ninety one thousand Euro (EUR 1,691,000.-) divided into two thousand (2,000) shares without a par value.»

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company is estimated at about nine hundred and fifty euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79455, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 522 du 11 juillet 2001.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Avec effet au 2 janvier 2006:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Echange des 2.000 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune contre 2.000 actions sans désignation de valeur nominale.
3. Adoption de l'Euro comme monnaie d'expression du capital social.
4. Conversion du capital social s'élevant à USD 2.000.000,- en EUR 1.691.188,90 au taux de conversion de USD 1,- équivalent à EUR 0,845594452.
5. Constatation que la perte nette de la société au 31 décembre 2005 s'élève à USD 361.318,09 après compensation faite du bénéfice reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2005 d'un montant de USD 1.439.650,43 et de la perte au 31 décembre 2005 d'un montant de USD 1.800.968,52.
6. Réduction du capital social à concurrence de EUR 188,90 afin de le réduire de son montant de EUR 1.691.188,90 à EUR 1.691.000,- par diminution de la perte nette de la société à concurrence d'un montant de EUR 188,90 sans annulation d'action.
7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 1.691.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes avec effet au 2 janvier 2006:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée.

*Deuxième résolution*

Les deux mille (2.000) actions existantes d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune sont échangées contre deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.

*Quatrième résolution*

Le capital social actuel de deux millions de US Dollars (USD 2.000.000,-) est converti en un million six cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 1.691.188,90) au taux de conversion de un US Dollars (USD 1,-) équivalent à zéro virgule huit quatre cinq cinq neuf quatre quatre cinq deux Euro (EUR 0,845594452).

Après avoir constaté que la perte nette au 31 décembre 2005 s'élève à trois cent soixante et un mille trois cent dix-huit US Dollars et neuf cents (USD 361.318,09) après compensation du bénéfice reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2005 d'un montant de un million quatre cent trente-neuf mille six cent cinquante US Dollars et quarante-trois cents (USD 1.439.650,43) avec la perte au 31 décembre 2005 d'un montant de un million huit cent mille neuf cent soixante-huit US Dollars et cinquante-deux cents (USD 1.800.968,52), l'assemblée générale décide de:

*Cinquième résolution*

Réduire le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 188,90) afin de le réduire de son montant de un million six cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.691.188,90) à un million six cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 1.691.000,-) par diminution de la perte

nette de la société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 188,90) sans annulation d'action.

*Sixième résolution*

En conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 1.691.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2006, vol. 540, fol. 21, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007020821/231/166.

(070014290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Zentric s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Lydd, S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.346.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Yves Deschenaux, consultant, demeurant à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Lequel comparant déclare être seul associé de la société à responsabilité limitée LYDD, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.346,

constituée par acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial du 1<sup>er</sup> août 2003, numéro 808.

Lequel comparant déclare être devenu seul et unique associé de la société suite à un acte de cession intervenu sous seing privé comme suit:

- en date du 22 novembre 2005 Monsieur Laurent Durst a cédé à Monsieur Yves Deschenaux, prénommé, cent cinquante (150) parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en ZENTRIC S.à r.l.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ZENTRIC S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social et donnent à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, fiscal, économique et

financier ou à celle de conseil en organisation. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.»

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission des gérants en place, à savoir, Monsieur Yves Deschenaux, Monsieur Laurent Durst et Monsieur Konstantinos Zafeirkos. Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'associé unique nomme comme gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Yves Deschenaux, prénommé. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschenaux, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 90, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007020830/202/50.

(070014221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

---

**Mercator Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 35.915.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MERCATOR INVEST S.A., R.C.S. Luxembourg B Numéro 35.915, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de MERCATOR FINANCE S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 245 du 14 juin 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Benoît Nasr, employé privé, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 18.654 actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, divisées en 3.879 Actions Ordinaires et 14.775 Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille trois cent huit euros (EUR 37.308,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Première augmentation du capital social de EUR 2,- pour le porter de EUR 37.308,- à EUR 37.310,- par la création et l'émission d'une action Ordinaire d'une valeur nominale de EUR 2,-.

2. Souscription de l'action nouvelle par LEXA B.V. et libération par un apport en nature (valeur totale de l'apport en nature: EUR 236.198.459,- dont EUR 236.198.457,- alloués à la Prime d'Emission sur Actions Ordinaires).

3. Deuxième augmentation du capital social de EUR 2,- pour le porter de EUR 37.310,- à EUR 37.312,- par l'émission d'une nouvelle Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire, d'une valeur nominale de EUR 2,- avec une Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire correspondante de EUR 41.897.206,- par incorporation de réserves.

4. Souscription de la nouvelle Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire par LEXA BV.

5. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> à 5 des statuts.

6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté une première fois à concurrence de EUR 2,- (deux euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 37.308,- à EUR.37.310,- (trente-sept mille trois cent dix euros) par la création et l'émission d'une action Ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de deux (2,-) euros.

La nouvelle action a été souscrite par LEXA B.V., une société de droit néerlandais avec siège social à Prins Hendriklaan 21, NL-1075 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Benoît Nasr, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La souscription de la nouvelle action a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et cette action nouvelle a été entièrement libérée moyennant un apport en nature consistant en 800 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune dans le capital de la société de droit luxembourgeois LEXA, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, ces actions apportées représentant 100% du capital social de ladite société.

La valeur globale du présent apport en nature qui s'élève à EUR 236.198.459,- (deux cent trente-six millions cent nonante-huit mille quatre cent cinquante-neuf euros) est affectée pour EUR 2,- (deux euros) au capital social de la Société et pour EUR 236.198.457,- (deux cent trente-six millions cent nonante-huit mille quatre cent cinquante-sept euros) au compte de prime d'émission.

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 18 décembre 2006 par VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

#### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale d'une action d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission de EUR 236.198.457,- pour le total de l'apport en nature.»

#### *Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté une deuxième fois à concurrence de EUR 2,- pour le porter de son montant actuel de EUR 37.310,- à EUR 37.312,- par incorporation de réserves et par émission d'une (1) Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire nouvelle d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

La valeur globale de la présente augmentation de capital par incorporation des réserves qui s'élève à EUR 41.897.208,- (quarante-et-un millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent huit euros) est affectée pour EUR 2,- (deux euros) au capital social de la Société et EUR 41.897.206,- (quarante et un millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent six euros) au compte de Prime d'Emission sur Action Préférentielle à Remboursement Obligatoire.

La réalité des réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan de la société établi au 30 septembre 2006 et qui restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article 5, alinéas 1<sup>er</sup> à 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille trois cent douze euros (EUR 37.312,-), divisé en 18.656 actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, réparties comme suit en deux catégories d'actions dont chaque action bénéficie d'un droit de vote:

- 3.880 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), entièrement libérées;

- 14.776 Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-), entièrement libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Sans préjudice des dispositions de la Loi, les droits afférents à chaque catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les provisions statutaires suivantes.

Les montants affectés au Compte de Prime d'Emission de la Société depuis l'augmentation de capital effectuée en date du 30 décembre 2002 sont répartis entre un Compte de Prime d'Emission sur Actions Ordinaires ou Compte Ordinaire qui est rattaché aux Actions Ordinaires et un Compte de Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire qui est rattaché aux Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

*Droit d'apport*

Etant donné que l'apport en nature consiste en 100% pour cent du capital social de la société LEXA constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans ce cas.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 7, case 11. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007020856/230/112.

(070013920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Rayburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé du 12 janvier 2007 adressé à la société que M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fes (Maroc), a démissionné de son poste de gérant de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007020934/677/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08130. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

**Trizec 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.991.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 10 juillet 2006*

Le siège social de l'associé unique de la Société, la société TRIZEC S.à r.l., a été transféré au 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021038/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07501. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070014111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.